SMIRTOM du SAINT-AMANDOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin à neuf heures trente, le bureau syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, président.

Date de la convocation : 12 juin 2014

Nombre de membres : Nombre de membres : 9
Présents : 6
Pouvoir : 0
Absents, excusés : 3

Présents

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : Messieurs Bernard JAMET, Jacques DEVOUCOUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : Monsieur Olivier HURABIELLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES : Monsieur Dominique DUBREUIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES : Monsieur Roland GILBERT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : Monsieur Olivier COMBETTE

Absents, excusés

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER: Messieurs Christian FAUCHER

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE : Madame Chantal TRAVERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : Monsieur Jean-Pierre RENAULT

BUREAU SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT-AMANDOIS

Séance du 20 JUIN 2014

Délibération n° 2014-DB00010

ENCART PUBLICITAIRE DANS L'AGENDA DES MAIRES

Comme depuis plusieurs années, l'association des maires a sollicité le SMIRTOM pour participer à la réalisation de l'agenda des maires par le biais d'un encart publicitaire.

La proposition qui est faite consiste en un encart d' 1/8 de page pour un montant de 770 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau syndical accepte cette proposition et donne tout pouvoir au président pour procéder à cette insertion et à son règlement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET